Notre-Dame de BONDEVILLE
www.ville-nd-bondeville.fr

le Papillon

LE BULLETIN D'INFORMATION DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

OCTOBRE 2020

N°19

CINQ JEUNES BONDEVILLAIS SAUVENT UN OCTOGÉNAIRE

4 UN ACTE HÉROÏQUE

28 ASSOCIATION LES PAPILLONS

48 PRÉSERVER LA NATURE

EDITO

Mon équipe et moi-même avons été élus le 15 mars 2020 et nous avons pris nos responsabilités dans un contexte inhabituel qui nous prive de contacts plus directs alors même que nous plaçons la proximité au cœur de l'action qui commence. A tous ceux qui ont pu se déplacer pour cette élection, malgré cette crise sanitaire qui s'annonçait alors, j'adresse mes vifs remerciements. Cette mobilisation est aussi le signe de votre attachement à votre commune. Merci de votre confiance. Nous nous sommes mis aussitôt au travail pour mettre en « musique » un programme qui devra, si nécessaire, être adapté à de nouvelles contraintes, à des situations de fonctionnement qui évoluent sans cesse.

D'abord, je veux saluer celles et ceux qui se sont mobilisés pendant cette douloureuse période de confinement, et qui doivent encore le faire malheureusement : les personnels médicaux et tous les autres corps de métiers, les citoyens bénévoles également. J'ai aussi une pensée pour celles et ceux qui ont perdu un de leurs proches. Merci aux agents de la commune qui ont continué leur travail pour gérer une situation difficile et assurer ainsi la continuité de Service Public à la population. Merci aux élus qui se sont démenés pour soutenir les personnes à risque, les plus fragiles, les plus isolées, ou les plus démunies, pour prendre des nouvelles, pour s'inquiéter de leur santé, les rassurer et les aider. Un grand merci à nos généreuses couturières bénévoles qui ont fabriqué 1400 masques pour protéger nos anciens à un moment où ceux-ci nous manquaient cruellement. Je n'oublierai pas de les récompenser publiquement lors de mes vœux aux corps constitués, en espérant que le protocole sanitaire ne les empêchera pas.

Après cette période de confinement, nous avons pu retrouver ce lien social qui nous avait tant manqué, mais si nous avons renoué avec une vie un peu plus normale, cette crise sanitaire n'est malheureusement pas terminée et je compte sur tous pour respecter les consignes afin de vaincre ce virus dans la durée. Au-delà de la crise, il nous faut retrouver le chemin du progrès social, écologique et citoyen. Notre projet, je le mènerai avec mon équipe municipale mais il se fera aussi et surtout avec vous. J'en appelle à la solidarité qui doit être accentuée dans cette période. Je pense particulièrement aux plus démunis mais aussi aux entreprises, aux commerçants, aux artisans, aux professions libérales... Enfin à tous ceux qui ont dû stopper net leur activité pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ils font partie de notre environnement et nous devons les aider à redémarrer, à reprendre confiance. Nous devons tirer les leçons d'une telle situation. J'espère que les habitudes de consommation vont changer, que nos comportements vont évoluer. Ce n'est qu'au prix de cet effort collectif citoyen que nous construirons la ville, la société que nous souhaitons. C'est tous ensemble, et non chacun de notre côté, que nous réussirons à être prêts, plus forts, et mieux armés pour dissiper les incertitudes qui émaillent l'avenir. Je n'oublie pas d'adresser mes plus chaleureuses félicitations à nos 5 jeunes héros Bondevillais pour leur acte citoyen exceptionnel, récemment décorés d'une médaille. Sachez que tout au long de ce mandat vous pourrez compter sur moi pour être à vos côtés et tenir mes engagements.

Bien fidèlement.

Myriam MULOT, Maire de Notre-Dame de Bondeville

LA MAIRIE

Mairie de Notre-Dame de Bondeville
Place Victor Schoelcher - BP5
76960 Notre-Dame de Bondeville

Nous contacter :

02 32 82 35 00
mairie@ville-nd-bondeville.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
- 8h30 - 12h30
- 13h30 - 17h

La Mairie est fermée le samedi.

Le Papillon : **Bulletin municipal de Notre-Dame de Bondeville**
Directeur de publication : **Myriam MULOT**
Comité de rédaction : **Romain de TASSIGNY**
Jean-Marie HAILLANT
Conception graphique, mise en page : **Antoine NGUYEN**
Distribution : **Mairie de Notre-Dame de Bondeville**
Dépôt légal : **à parution**
Impression : **Imprimerie Sodimpal**
111 rue du Général de Gaulle - 76520 Franqueville-Saint Pierre
Tél : 02 32 98 70 70
Tirage : **3500 exemplaires**

SITE INTERNET

Toutes les dernières informations sur la ville, comme le contenu de ce bulletin, sont à retrouver sur le site internet de la commune :

www.ville-nd-bondeville.fr

Quotidiennement mis à jour, nous vous invitons à le consulter régulièrement.

FACEBOOK

Rejoignez la belle communauté Facebook de Notre-Dame de Bondeville ! Suivez en temps réel l'actualité de la ville : événements, informations, retours en images des manifestations, etc.

N'hésitez pas à participer, à commenter, à partager et à échanger. La parole est à vous !

www.facebook.com/ville.nd.bondeville/

SOMMAIRE

4 UN ACTE HÉROÏQUE

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 PRÉVENTION

12 CIVISME

14 ÉLECTIONS

15 TEMPS FORTS

19 JEUNESSE

27 ASSOCIATION

32 ACTION SOCIALE

34 CULTURE

40 MUSIQUE

44 ACTU - COVID-19

46 CIMETIÈRE ET NATURE

48 PRÉSERVER LA NATURE

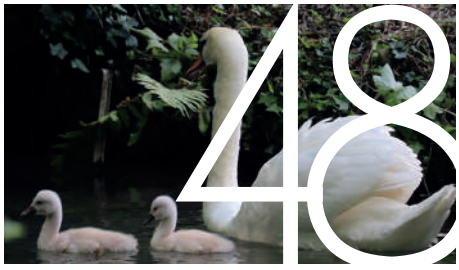

CINQ JEUNES BONDEVILLAIS SECOURENT UN OCTOGÉNAIRE BLOQUÉ SUR DES RAILS DE CHEMIN DE FER

DIMANCHE 19 JUILLET 2020, vers 15h00 : Cinq jeunes de Notre-Dame de Bondeville, **Ousman SY**, **Georges-Glaise BENAKOU**, **Rudy BENAKOU**, **Yassir EL HAMZAOUI** et **Graziello BILONGO**, se rendent chez un ami, dans le quartier Jean Moulin sur les hauteurs de la commune. Ils aperçoivent au passage à niveau une voiture bloquée sur les rails avec le conducteur à son bord. Tout en essayant de comprendre ce qui avait pu se passer pour que celui-ci se retrouve dans une telle posture, ils se sont arrêtés aussitôt. Il fallait faire très vite et sortir d'abord l'homme qui était resté à l'intérieur. Ils se sont alors rendu compte que le passager était un octogénaire et qu'il était totalement paniqué.

Ils décident de donner l'alerte en appelant le service SOS de la SNCF avec le téléphone de secours qui se trouve au passage à niveau afin de faire cesser la circulation sur ce tronçon. Une initiative qui démontre de la part de ces jeunes un parfait sang-froid dans une situation d'urgence. Ils appellent également la police et les pompiers... pendant ce temps, les autres tentent de faire sortir le vieil homme mais celui-ci n'entend pas abandonner son véhicule. Ils font plusieurs tentatives pour débloquer la voiture dont les roues sont coincées dans les rails, mais en vain. D'autres jeunes du quartier leur prêtent main forte et ils parviennent à débloquer le 4x4 touran avant l'arrivée des secours. Un seul blessé finalement puisque l'un des jeunes, Ousman SY, se blessera au poignet dans la manœuvre.

Un fait divers qui aurait pu passer totalement inaperçu si, quelques jours plus tard, le cabinet du Maire n'avait appris, par hasard, cette nouvelle à la suite d'un entretien avec l'un des cinq jeunes. Un fait divers incroyable et qui aurait pu n'avoir aucun écho alors que des jeunes se sont comportés de manière héroïque et n'en ont pas fait la moindre publicité, comme si tout cela était normal... Après tout, ces jeunes des quartiers n'ont rien fait d'autre que sauver la vie d'un homme, ou peut-être simplement évité une catastrophe ferroviaire. Madame le Maire a d'ores et déjà fait savoir qu'elle n'oublierait pas leur action et saurait les mettre à l'honneur.

HÉROÏQUE

« Il fallait vite intervenir, la vie d'une personne était en jeu »

SÉCURITÉ

Depuis le 14 août 2020, la police municipale de la commune est dotée d'un nouvel équipement : une caméra individuelle que les agents de police porteront systématiquement pendant toute la durée de leur service.

Le service met à disposition des agents des caméras *« piétons »* dont l'objectif est d'améliorer leur protection fonctionnelle et de pouvoir aider les Forces de sécurité de l'Etat pour évaluer une situation par réquisition d'images.

Le dispositif mis en place est conforme au décret n° 2019-140 du 27 février 2019 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de la Police Municipale.

FINALITÉS, DONNÉES COLLECTÉES ET DURÉE DE CONSERVATION

1) **Les enregistrements ont pour finalité :**

- La prévention des incidents au cours des interventions des agents de la Police Municipale
- Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves dans le cadre d'une opération judiciaire
- La formation et la pédagogie des agents de la Police Municipale

2) **Les données collectées lors de ces enregistrements sont :**

- Les images et les sons captés par les caméras individuelles
- Le jour et les plages horaires d'enregistrement,
- L'identification de l'agent porteur de la caméra lors de l'enregistrement,
- Le lieu où ont été collectées les données.

Les données ne seront conservées que pendant une durée de six *(6)* mois à compter de l'enregistrement des données sauf dans le cas d'une extraction pour les besoins d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire.

DESTINATAIRES DES DONNÉES

Dans la limite de leurs attributions respectives et de leur besoin d'en connaître dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire, ou dans le cadre d'une action de formation et de pédagogie, peuvent être destinataires de tout ou partie des données et informations enregistrées dans le traitement :

- Les officiers et agents de police judiciaire de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale
- Les agents des services d'inspection générale de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L513-1 du code de la sécurité intérieure
- Le maire en qualité d'autorité disciplinaire et les agents en charge de l'instruction des dossiers présentés à ces instances
- Les agents chargés de la formation des personnels.

FONCTIONNEMENT DES CAMÉRAS INDIVIDUELLES

La Police Municipale est équipée d'un parc de 3 caméras individuelles.

Les caméras seront portées de façon apparente par les agents de police ; ces derniers pourront décider de déclencher l'enregistrement lorsqu'ils le jugeront utile et devront l'annoncer aux personnes qui seront filmées. Un signal sonore et visuel sera alors visible sur l'appareil et indiquera à l'usager la mise en route de l'appareil.

Les enregistrements réalisés par la caméra seront transférés sur support informatique sécurisé dès leur retour au service sans que l'agent puisse visionner ou intervenir sur les données. Seul le responsable du service de Police Municipale et les agents désignés et autorisés pourront visionner et extraire ces données.

MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE

Les systèmes d'enregistrement vidéo et sonores *(caméras individuelles mobiles)* sont stockés de manière sécurisée.

La prise en compte des caméras mobiles est notée sur un registre par l'agent porteur où sont notés la date, l'horaire et le code de l'agent.

La restitution se fait dans les mêmes conditions que la prise en compte.

Le stockage des données :

Lorsque les agents de police municipale ont procédé à l'enregistrement d'une intervention, les données enregistrées sont transférées sur un support informatique sécurisé dès leur retour au service. Les enregistrements ne peuvent être consultés qu'à l'issue de l'intervention et après leur transfert sur un support informatique sécurisé. Conformément à l'article L. 241-2 du code de sécurité intérieure, les personnels auxquels les caméras individuelles sont fournies ne peuvent avoir accès directement aux enregistrements auxquels ils procèdent. Aucun système de transmission permettant de visionner les images en temps réel ne sera mis en œuvre.

Selon le décret n°2019-140, ont seuls accès aux données :

- Le responsable du service de la Police Municipale
- Les agents de police municipale individuellement désignés et habilités par le responsable du service.

Dans les cas d'enregistrement, une main-courante circonstanciée et numérotée sera rédigée.

Ces personnes sont seules habilitées à procéder à l'extraction des données et informations mentionnées à l'article R. 241-10 pour les besoins exclusifs d'une procédure judiciaire, administrative ou disciplinaire ou dans le cadre d'une action de formation ou de pédagogie des agents.

EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Conformément au Règlement européen *(UE)* 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données *(articles 15 à 22)*, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de limitation et d'effacement des données les concernant. Les droits d'accès et d'effacement pouvant faire l'objet de restrictions afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires, ou de nuire à la prévention ou la détection d'infractions pénales, aux enquêtes et aux poursuites en la matière. Elles peuvent aussi définir le sort de leurs données après leur décès.
À noter que le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement et le droit d'accès s'exerce de manière indirecte auprès de la CNIL.

Les droits des personnes prévus au chapitre III de ce même texte s'exercent directement auprès du Maire par courrier à l'adresse suivante : 97 route de Dieppe place Victor Schoelcher 76960 Notre-Dame de Bondeville. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter Madame le Maire : myriam.mulot@ville-nd-bondeville.fr. Elles peuvent enfin introduire une réclamation auprès de la CNIL *(3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex, www.cnil.fr)*.

ATTENTION !
CONSOMMATION DE PROTOXYDE D'AZOTE

Chers parents, nous attirons votre attention sur le développement de la consommation de protoxyde d'azote, appelé aussi « *gaz hilarant* » notamment chez les plus jeunes. Ce phénomène s'étend dangereusement et est perceptible par tous : les cartouches métalliques contenant le produit jonchent souvent l'espace public. Il s'agit d'un usage détourné d'un gaz utilisé notamment pour les siphons de crème chantilly. Le produit est très facilement accessible puisqu'il peut s'acheter dans les commerces de proximité ou sur internet, sans conditions ni restrictions particulières.

On observe une augmentation du nombre de signalements aux autorités de santé publique d'effets sanitaires graves : atteintes du système nerveux central et de la moelle épinière. L'enjeu est considérable. La santé de nombreux jeunes est menacée, et pourtant aucune loi n'encadre à ce jour l'utilisation de ces produits. Une législation nationale serait pourtant nécessaire. Mais la gravité de la situation nous impose de nous mobiliser sans attendre du fait du rajeunissement de la population des consommateurs. Initialement centrée sur les hommes âgés de 18 à 34 ans, le profil s'est récemment rajeuni et féminisé. De sorte que les populations de collégiens et collégiennes sont de plus en plus concernées par ce phénomène.

Nous prendrons prochainement un arrêté pour interdire la consommation du produit dans l'espace public communal et la vente aux mineurs.

C'est hilarant mais pour combien de temps ?

Attention danger !

Le protoxyde d'azote provoque des troubles sanitaires graves : atteintes du système nerveux central et de la moelle épinière...

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, TAILLE DES HAIES, ...
POUR UNE MEILLEUR COLLECTIVITÉ

L'entretien des trottoirs devant chez-soi assurent une meilleure qualité de vie et préservent les rapports de bon voisinage. Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Dans le cas d'un immeuble d'habitation qui comporte plusieurs étages, c'est le syndic de copropriété qui assure l'entretien des trottoirs.

Voici plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi :
- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritus ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

À savoir que le périmètre d'entretien des trottoirs va jusqu'au caniveau.

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes existent pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien. Dans le cas où la victime souhaite engager une poursuite judiciaire contre vous, c'est au juge d'apprécier votre responsabilité concernant l'entretien des trottoirs et ce, après analyse des faits. N'oubliez jamais qu'une procédure est coûteuse, longue et difficile.

Si votre responsabilité est engagée, c'est à votre assurance multirisque habitation de prendre en charge l'indemnisation de la victime, au travers de la garantie de responsabilité civile qui est obligatoirement incluse dans ce type de contrat. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'informer au plus vite votre assurance si un sinistre de ce genre survient. Si vous bénéficiez d'une garantie Défense-Recours, votre assureur pourra alors intervenir seul, afin de défendre vos intérêts, mais également les siens.

Il est par ailleurs conseillé de vérifier que la garantie Protection Juridique est bien comprise dans votre assurance multirisque habitation, afin de vous éviter une prise de risque inutile en cas d'incident causé par un non-respect de la réglementation relative à l'entretien des trottoirs devant chez-soi.

Entretien des trottoirs et taille des haies

Tous les Bondevillais ont pour obligation d'élaguer les branches de leur propriété et d'entretenir les trottoirs devant leur propriété ou leur location. Les haies et arbustes situés en bordure de voirie devront être taillés de sorte qu'ils ne dépassent pas les limites de propriété au droit du domaine public. Les arbres seront élagués de leurs branches dangereuses ou pouvant présenter un danger pour les piétons, la circulation automobile, les réseaux aériens et susceptibles de gêner le bon fonctionnement de l'éclairage public. Les racines des haies, arbustes et arbres qui avancent sur le domaine public devront être coupées à l'aplomb dudit domaine public.

À défaut d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectués d'office par la ville, après mise en demeure par lettre en recommandé non suivie d'effet, et aux frais du propriétaire.

Dépôts d'ordures et d'encombrants sauvages

Il est bien évidemment interdit de laisser sur la voie publique des dépôts de quelque nature que ce soit. La municipalité traquera les personnes qui déposeront des déchets ou encombrants en dehors des dates et des lieux spécifiquement réservés à cet effet et s'engage à les poursuivre. Si le combat des dépôts sauvages s'annonce difficile, la municipalité en place espère un changement de mentalité : plus responsables, plus de sens civique et plus écolos.

« Nous veillerons à faire respecter les heures légales pour sortir les sacs de déchets et les ordures ménagères. Les gens les sortent souvent beaucoup trop tôt, parfois dès le début du week-end alors que cela ne sera ramassé que le lundi… Je veillerai à rendre à la commune un aspect plus digne, en phase avec notre besoin de civisme, dans l'intérêt général et pour préserver le bien commun. Je remercie les citoyens de nous y aider. » dit Madame le Maire.

ÉLECTIONS

Élections Législatives partielles sur la 5e circonscription de la Seine-Maritime : Interdiction du cumul de mandats oblige, certains députés élus Maire lors des dernières élections municipales ont fait le choix de quitter l'Assemblée nationale et de privilégier leur mandant local. La démission de Christophe Bouillon, ancien député de la 5e circonscription de Seine-Maritime, suite à son élection à la Mairie de Barentin, entraîne la tenue d'une élection législative partielle pour les électeurs Bondevillais.

PREMIER TOUR

Inscrits	4942	% Inscrits	% Votants
Abstensions	4191	84,80%	
Votants	751	15,20%	
Blancs	12	0,24%	1,60%
Nuls	2	0,04%	0,27%
Exprimés	737	14,91%	98,14%

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

Résultats à Notre-Dame de Bondeville :

- **Gérard LESEUL (PS) : 32,29% (238 voix)**
- **Jean-Cyril MONTIER (RN) : 18,72% (138 voix)**
- Auban AL JIBOURY (EELV) : 15,47% (114 voix)
- Patricia LHOIR (LREM) : 13,57% (100 voix)
- Maxime DA SILVA (LFI) : 7,60% (56 voix)
- Michel ALLAIS (DVD) : 7,33% (54 voix)
- Valérie FOISSEY (LO) : 2,99% (22 voix)
- Jean-Christophe LOUTRE (UPR) : 2,04% (15 voix)

Résultats sur la circonscription :

- **Gérard LESEUL (PS) : 39,94% (6 586 voix)**
- **Jean-Cyril MONTIER (RN) : 18,01% (2 970 voix)**
- Patricia LHOIR (LREM) : 10,72% (1 767 voix)
- Michel ALLAIS (DVD) : 9,71% (1 601 voix)
- Auban AL JIBOURY (EELV) : 8,82% (1 455 voix)
- Maxime DA SILVA (LFI) : 8,70% (1 434 voix)
- Valérie FOISSEY (LO) : 2,73% (391 voix)
- Jean-Christophe LOUTRE (UPR) : 1,73% (286 voix)

SECOND TOUR

Inscrits	4944	% Inscrits	% Votants
Abstensions	4160	84,14%	
Votants	784	15,86%	
Blancs	12	0,24%	1,53%
Nuls	16	0,32%	2,04%
Exprimés	762	15,41%	97,19%

RÉSULTATS DU SECOND TOUR

Résultats à Notre-Dame de Bondeville :

- **Gérard LESEUL (PS) : 71,26% (543 voix)**
- Jean-Cyril MONTIER (RN) : 28,74% (219 voix)

Résultats sur la circonscription :

- **Gérard LESEUL (PS) : 71,61% (11 502 voix)**
- Jean-Cyril MONTIER (RN) : 28,39% (4 561 voix)

NOUVEAUTÉ !
UN POISSONNIER DANS LA COMMUNE

La Municipalité est heureuse de vous annoncer l'arrivée d'un Poissonnier qui sera présent chaque semaine dans la commune afin de vous proposer des produits frais et à bon prix. Il s'installera plusieurs fois par semaine et en différents endroits afin de contenter tous les Bondevillais. Les habitants se disent réjouis de son arrivée qui participe au dynamisme et à la diversité de services proposée par la ville. Nous comptons sur vous pour lui réserver le plus chaleureux des accueils !

Horaires :

Les mercredis : de 8h00 à 13h00
Aux Longs Vallons sur le parking de l'école

Les vendredis : de 8h00 à 13h00
Place de la Mairie

PLUS DE 1000€ RÉCOLTÉS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES

Pour la septième année, M.SALINAS, coordinateur départemental du Téléthon 76, a été accueilli à la Bibliothèque Mathilde-de-Rouvres. Myriam MULOT, Maire de Notre-Dame de Bondeville, aux côtés d'élus et de l'équipe de la Bibliothèque, a remis un chèque d'un montant de **1135,50 euros**. Cet argent est le fruit d'une foire aux livres tenue par les agents de la Bibliothèque en novembre dernier. Merci à toutes les personnes qui ont permis de récolter cette somme.

AFMTÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

LES FINALES
OPEN BONDEVILLE TENNIS CLUB

Les finales de l'open du Bondeville Tennis Club se sont déroulées dimanche 9 février 2020. 164 joueurs et joueuses ont participé au tournoi qui a eu lieu du 23 janvier au 9 février. Madame le Maire Myriam MULOT et Franck PETIT, adjoint aux Sports ont remis les trophées aux vainqueurs séniors et séniors plus : **Camille PIC, Charles NICAUD et Didier GUINOT**.

OUVERTURE DU COCCI MARKET

Un nouveau commerce a ouvert au quartier Jean Moulin. Il s'agit d'une épicerie de l'enseigne Cocci Market ouverte tous les jours 7/7 de 7h à 20h. Ahmed BOHOCH en est le gérant. *« Je suis ravi de pouvoir dynamiser la ville de Notre-Dame de Bondeville en proposant à ses habitants la possibilité de faire des achats à proximité de chez eux, nous proposons une large gamme de produits de qualité et à un prix très abordable. Vous êtes tous les bienvenus ! »*

Pour cela, le gérant pourra compter sur son équipe pour lui venir en aide au quotidien. *« Être ouvert tard nous permet de rendre service aux gens qui finissent tard »*, conclut l'épicier.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI
UN HOMMAGE PARTICULIER

Vendredi 8 mai 2020, malgré la crise du Covid-19, c'est en comité restreint que Myriam Mulot, Maire de Notre-Dame de Bondeville, a célébré le 75e anniversaire de la victoire de 1945 sur le nazisme. Accompagnée de Roland Avenel, vice-président de l'Union Nationale des Combattants, Henry Martin, secrétaire, Louis Leroux, secrétaire-adjoint de l'UNC et unique porte-drapeau présent autorisé, un discours suivi du traditionnel dépôt de gerbes en mémoire des déportés et d'un moment de recueillement ont pu avoir lieu aux monuments aux morts.

Madame le Maire a clos le discours lu pour la circonstance : « *Il n'était pas question de se soustraire à ce que nous devons maintenir dans nos mémoires, quelles que soient les crises et circonstances que nous avons à traverser. Le protocole sanitaire a parfaitement été respecté et nous avons dû limiter le nombre de personnes pour commémorer une telle cérémonie dont le symbole est très important.* »

MATH EN SCÈNE
L'ART DES MATHÉMATIQUES

Le vendredi 13 mars 2020 dernier, le Collège Alain de Maromme participait à l'événement nommé *« Math en scène »*. Cette action a pour but de changer le regard sur les Mathématiques par des actions pour le grand public et les scolaires. Ainsi de promouvoir et de diffuser une autre image des Maths, ludique et attractive ; vulgariser les Maths et les Sciences par les Arts du vivant, arts plastiques, jeux, littérature, numérique en créant des manifestations *(Festivals, spectacles, ...)*.

La ville de Notre-Dame de Bondeville a eu l'honneur d'être conviée afin d'assister aux différentes représentations. Au programme, les élèves ont pu proposer en première partie une pièce de théâtre, dirigée par Madame FOURNIER, professeur de Français, mêlant pédagogie, humour et interactivité. Cette pièce de théâtre a été suivie d'un numéro de tours de magie, par Daniel BRUN, sous les yeux d'un public subjugué et admiratif. L'événement s'est conclu en musique dans la joie et la bonne humeur avec une superbe représentation de danse.

La commune et ses différentes écoles seront ravies de participer et de proposer à l'avenir leurs actions !

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES
EN VISITE AU SÉNAT À PARIS

Les enfants du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes ont eu l'opportunité de faire une visite du Sénat à Paris. Ils ont pu passer une superbe journée, à la fois pédagogique et ludique.

• QUEL EST LE RÔLE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT ?

« Le président du Sénat remplace le président de la République en cas d'empêchement. Il préside l'assemblée et dirige les débats. »

• COMBIEN Y A-T-IL DE SÉNATEURS ET ÉLUS COMBIEN DE TEMPS ?

« 348 sénateurs siègent pour un mandat de 6 ans, chaque renouvellement permet d'élire environ la moitié des sénateurs et 3 ans après l'autre moitié. Ils sont élus par les élus municipaux, départementaux et régionaux. »

• QUEL EST LE RÔLE DES SÉNATEURS ?

« Ils examinent les projets de loi que le gouvernement leur soumet, ils soumettent aussi des lois, ils contrôlent l'action du Gouvernement et vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils sont tous dans une des 7 commissions permanentes (Affaires économiques, Affaires étrangères/défense et forces armées, Affaires sociales, Lois constitutionnelles/législation/suffrage universel/règlement et administration générale, Culture Education Communication, Aménagement du territoire et développement durable, Finances). »

• COMMENT TRAVAILLENT-ILS ?

« Ils ont tous un bureau dans l'enceinte du Palais du Luxembourg ou à proximité. »

• AVEC QUI TRAVAILLENT-ILS ?

« 1200 personnes assistent les sénateurs dans l'exercice de leur mandat. »

• COMMENT SONT-ILS PLACÉS DANS L'HÉMICYCLE ?

« Ils sont placés par groupe politique, un rapporteur est chargé de défendre la position de la commission auprès de ses collègues. »

« J'ai adoré cette journée, malgré le stress du début je me suis vite détendu dans le minibus avec Maryam, Alyssa et les autres. Le voyage m'a paru court. La visite au Sénat : le monsieur qui nous a accueillis était gentil, il expliquait bien et était très disponible mais c'était un peu frustrant de ne pas connaître les « secrets » du Sénat comme entrer dans la bibliothèque ou voir le sous-sol. C'était impressionnant par la beauté et la grandeur du bâtiment et de ses magnifiques salles. Nous sommes allés au jardin du Luxembourg derrière le Sénat (nous avons eu de la chance, car le soleil était présent). »

Thibaut JOLLANS

« J'ai aimé le Sénat car c'était grand et bien aménagé. J'aurais imaginé visiter plus de pièces comme la Bibliothèque (même si on l'a vue par la porte vitrée .) J'ai aussi aimé le tapis rouge dans les escaliers , quand on passe dessus on a l'impression d' être roi et reine !!! Merci encore pour la visite »

Alyssa GUILLAUME

« Pendant la sortie à Paris, nous sommes d'abord allés visiter le Sénat où un guide nous a fait visiter plusieurs pièces et expliqué leurs fonctionnalités. Puis nous sommes allés manger dans un restaurant. Pour finir, nous sommes allés nous promener dans un parc. Cette journée était très intéressante et agréable. Je remercie la mairie pour cette journée. »

Abel CARME-ECOLASSE

« Samedi 7 mars, je suis allée à Paris pour visiter le Sénat, globalement la journée s'est bien passée. J'ai aimé la salle des livres d'or, l'hémicycle, et ce que j'ai aimé le plus, c'est la salle des conférences et l'escalier d'honneur. »

Kaissy IPOLO

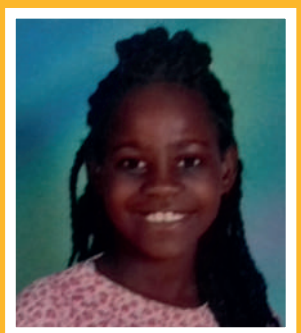

VILLAGE FESTIF ET ASSOCIATIF

JOURNÉE D'ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Comme nous vous l'avions annoncé, la journée d'animations « *Fêtons l'été* » n'a pu avoir lieu en juin 2020 et a été reportée au samedi 12 septembre 2020 de 11h à 17h sur le complexe sportif Marcel Sauvage. L'événement a été rebaptisé « *Village festif et associatif 2020* » et organisé par le pôle Enfance Jeunesse Education et Sport. Les associations sportives ont été invitées à participer à cette journée qui se veut festive et conviviale pour les Bondevillais. Ce fut l'occasion de renouer contact avec les habitants et le moyen de présenter au plus grand nombre les activités existant sur la commune. L'École de Musique Municipale a organisé la programmation musicale sur scène de cette journée et des démonstrations des associations ont été présentées.

Plusieurs animations gratuites ont été proposées au public présent :

- Vélos smoothie et machine à pop-corn
- Hoverboards et double dutch
- Pilotage de voitures à pédales et slide kart pour enfants et adultes
- Stand jeux en bois animé par le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes
- Restauration sur place avec le food-truck « *La crêpe à roulettes* »
- Atelier cordes et tresses par le Musée de la corderie Vallois
- Atelier « *gestes qui sauvent* » par la protection civile
- Stand « *détente et lecture* » par la Bibliothèque Mathilde de Rouvres
- Manège gratuit pour enfants
- Tirages au sort pour gagner un panier garni

Cette journée a été une véritable réussite dans le contexte actuel de la pandémie du Covid 19. Le public masqué, qui s'est déplacé en grand nombre - près de 1000 entrées - a respecté les gestes barrières imposés sur l'événement et a pu profiter de la journée pour se renseigner auprès des associations présentes et apprécier les différentes animations proposées.

ACCUEIL DE LOISIRS
SÉJOURS 2020 / 2021

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes pour la période été 2020 le lundi 6 juillet et les a fermées le vendredi 21 août 2020 comme cela était prévu.

Nous avons pu malgré le protocole de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, notre partenaire institutionnel, répondre positivement à toutes les demandes d'inscriptions des familles.

Les enfants ont passé d'excellentes vacances : journées en bord de mer, accrobranche, forêt, ferme pédagogique, activités kayak, équitation, veillées barbecue/jeux, ...

Malheureusement, les séjours longs prévus en Bretagne pour les 7/12 ans, en Savoie pour les 13/17 ans ont été annulés cause Covid19, ainsi que les mini-séjours sous tente à Jumièges.

L'accueil de loisirs a réouvert le mercredi 09/09/2020, les inscriptions sont obligatoirement effectuées par écrit à ejes@ville-nd-bondeville.fr pour les mercredis récréatifs et pour les vacances scolaires les inscriptions se font au centre de loisirs à des dates fixes de permanences.

DATES, INSCRIPTIONS

MERCREDIS 2020/2021
Du mercredi 09/09/20 au mercredi 14/10/20 *(6 mercredis)* avant les vacances de Toussaint
Du mercredi 04/11/20 au mercredi 16/12/20 *(5 mercredis)* avant les vacances de Noël
Du mercredi 06/01/2021 au mercredi 17/02/2021 *(7 mercredis)* avant les vacances d'hiver
Du mercredi 10/03/2021 au mercredi 21/04/2021 *(7 mercredis)* avant les vacances de printemps
Du mercredi 12/05/2021 au mercredi 23/06/2021 *(7 mercredis)* avant les vacances d'été

Session Toussaint 2020 *(du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020)* :

Inscriptions les mercredis 30/09/21 et 07/10/20 de 13h30 à 18h et samedi 10/10/20 de 10h à 12h

Au centre de loisirs

Fermeture vacances de Noël 2020

Session Hiver 2021 *(du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021)* :

Inscriptions les mercredis 03/02/21 et 10/02/21 de 13h30 à 18h et samedi 13/02/21 de 10h à 12h

Au centre de loisirs

Session Printemps 2021 *(du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021)*

Inscriptions les mercredis 07/04 et 14/04/21 de 13h30 à 18h et samedi 17/04/21 de 10h à 12h

Au centre de loisirs

Mini séjour poney sur la session de printemps *(du mardi 4 au vendredi 7 mai 2021)*

Inscriptions les mercredis 07/04 et 14/04/21 de 13h30 à 18h et samedi 17/04/21 de 10h à 12h

Au centre de loisirs

Session été juillet 2021 *(du mercredi 7 au vendredi 30 juillet 2021)*

Session été août 2021 *(du lundi 2 au vendredi 20 août 2021)*

Inscriptions les mercredis 02/06 et 09/06/21 de 13h30 à 18h, le mardi 15/06/21 de 16h30 à 18h30 et les samedis 12/06 et 19/06/21 de 10h à 12h

Au centre de loisirs

LA MISSION LOCALE
VALORISER NOS JEUNES

La Mission Locale, 1er réseau pour l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans, les aide à valoriser leurs compétences, révéler leurs talents, construire et réaliser leurs projets d'avenir. Elle est à leur écoute dans la construction de leur projet de vie : formation, emploi, logement, transport, santé … Les conseiller.e.s de la Mission Locale sont présents à l'antenne de Maromme pour accueillir les jeunes : le mercredi de 9h à 12h sans rendez-vous.

La Mission Locale propose aux jeunes un Parcours d'Accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA). Une allocation financière peut être accordée pour soutenir les démarches entreprises. La Garantie Jeune offre un appui et une allocation de 492€ pour s'investir dans sa recherche d'emploi. Aidés durant une année, les jeunes rencontrent des employeurs et réalisent des périodes en entreprises pour confirmer leur choix de métier et se préparer à l'embauche.

Le réseau de parrainage de la Mission Locale offre aux jeunes le soutien d'un professionnel salarié d'une entreprise de l'agglomération pour rechercher un employeur, partager son réseau et ses contacts. De nombreuses formations rémunérées sont disponibles dans l'agglomération pour augmenter leurs connaissances, obtenir une qualification ou un diplôme.

Mission Locale
Agglomération Rouennaise

Pour en savoir plus, contactez-nous !
Maison Municipale de la Jeunesse de Maromme - 27 rue Berrubé
Secrétariat : 02 32 13 10 29
Mail : *mission.locale@ml-rouen.asso.fr*
Site Internet : *missionlocalerouen.fr*
Facebook : *missionlocalerouen*

ASSOCIATION

DES NOUVELLES ASSOCIATIONS POUR ENRICHIR LA VILLE

• Association des habitants du quartier Jean Moulin

Cette association a pour but :

- De créer entre ses membres et tous les habitants du quartier des liens d'amitié, d'entraide et de solidarité.
- De promouvoir et organiser des actions sociales, culturelles, sportives, de loisirs et d'animation en faveur de tous les habitants du quartier.
- De porter à la connaissance des pouvoirs publics les problèmes de toutes sortes concernant le quartier, notamment en matière de garderie, circulation, sécurité, hygiène, éclairage public et voirie.
- De suggérer et tenter de faire aboutir les solutions à ces problèmes qui lui paraissent les plus aptes à donner satisfaction à tous ses membres et aux habitants du quartier.
- Et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Association des Habitants du Quartier Jean Moulin

Président : David PERRAULT
07 82 15 45 63
ahajm76960@gmail.com

• La Fabri K' Clowns

La compagnie Fabri K' Clowns vous emmène à la découverte de l'univers clownesque présent en chacun de nous grâce à des stages, des formations ou des spectacles. Chaque spectacle bouleverse et remplit les coeurs de rire et de joie, toujours dans des environnements à la fois drôles et mystérieux.

L'association propose des cours de théâtre tous les mardis, à la salle André Gide de 19h00 à 22h00. Au programme des jeux d'acteurs, des interprétations, une élaboration et création d'une pièce de théâtre pour des représentations en juin.

FABRI K'CLOWNS

Metteur en scène : Gwen BUHOT
06 87 06 53 32
fabrikclowns@orange.fr
compagniefabrikclowns.fr

DES BOÎTES AUX LETTRES
POUR DÉNONCER LA MALTRAITANCE DES ENFANTS

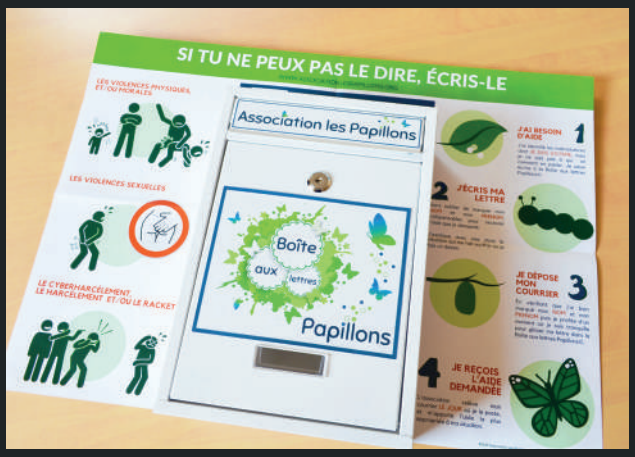

L'association Les Papillons propose d'installer une boîte aux lettres « *Papillons* » dans chaque école et dans des structures accueillant du public mineur *(gymnase, bibliothèque, école de musique, centre de loisirs, espace ados, ...)* qui permettrait aux enfants victimes de toute forme de maltraitance à leur rythme, de glisser un petit mot, un dessin, comme une bouée jetée à la mer.

- Nous ne pouvons plus accepter qu'au moins 165 000 enfants soient victimes de violences sexuelles chaque année, soit 1 enfant toutes les 3 minutes.
- Nous ne pouvons plus accepter qu'au moins deux enfants par classe soient victimes de harcèlement scolaire.

Les adultes, ou les autres enfants qui leur font du mal leur interdisent toujours de parler mais personne ne leur interdit d'écrire. Aussi, l'association a la volonté de faire du projet des boîtes aux lettres papillons un projet citoyen, de le mettre à la portée de toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté, de toutes celles et de tous ceux qui veulent être de véritables acteurs de la protection de l'enfance. Les chiffres sont terriblement éloquents. Nous n'avons plus le temps d'attendre. Il faut agir !

Au moment de leur installation, les enfants recevront des explications de la raison d'être des boîtes aux lettres. Nous comptons également sur les parents pour faire de la pédagogie et compléter ces explications auprès de leur(s) enfant(s). Chaque fois, selon la nature des faits dénoncés, l'association Les Papillons, comme tout citoyen peut le faire, saisira les Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes *(CRIP)* des départements concernés ou initiera des actions d'accompagnement en local avec l'Éducation Nationale ou les acteurs locaux de la protection de l'enfance.

C'est cette proximité, dans chaque ville, dans chaque village, qui nous permettra d'avancer, de sortir du lot et d'offrir aux enfants un outil capable de les aider à vaincre leurs peurs et leurs hontes.

IL EST TEMPS D'AGIR ! ALORS... AGISSONS... TOUS ENSEMBLE !

Association
Les Papillons
Aidez-nous à déployer nos ailes

https://www.associationlespapillons.org/

Mail : assolespapillons@hotmail.com

Tél : 06 33 53 69 74

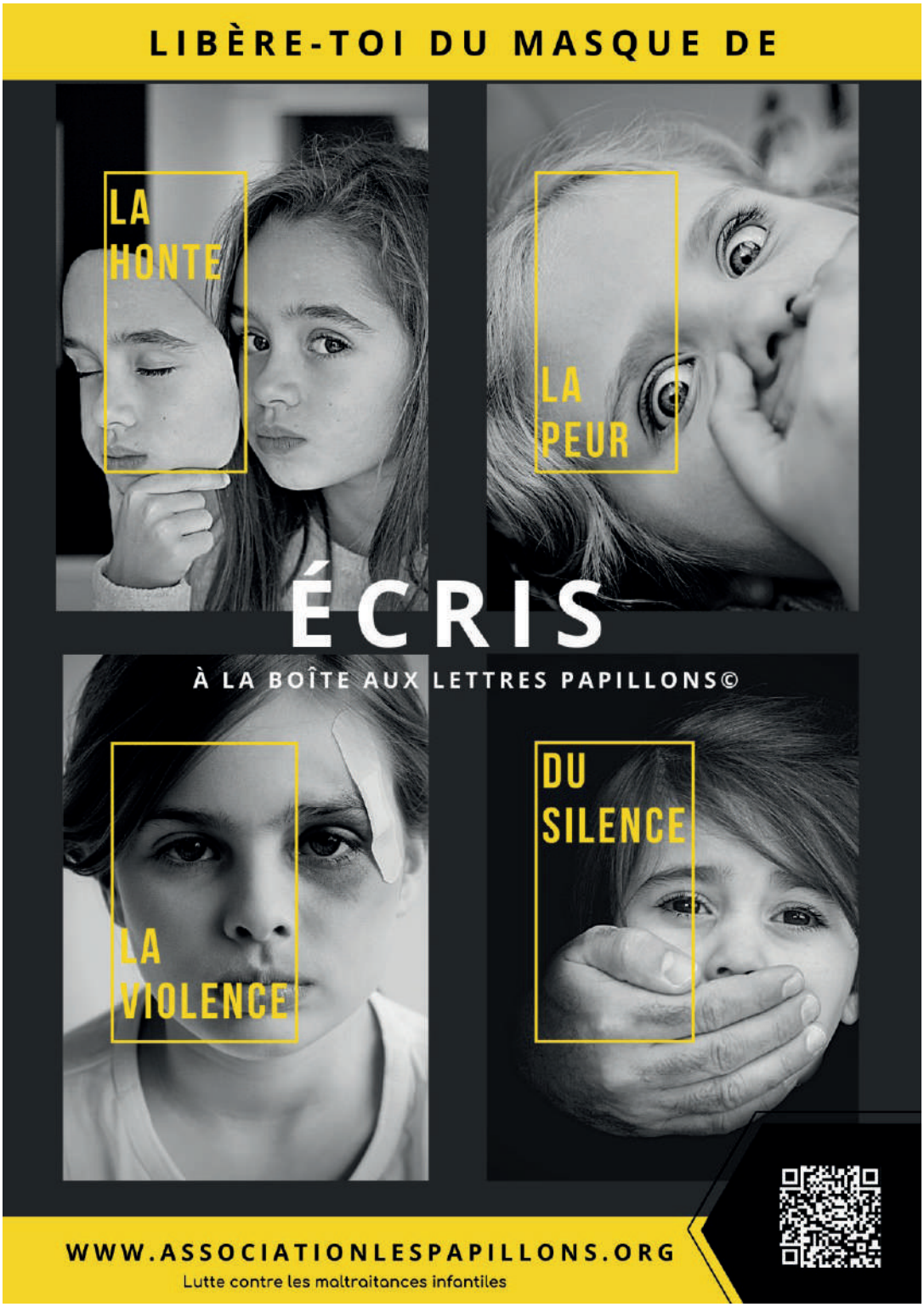
LIBÈRE-TOI DU MASQUE DE
LA HONTE
LA PEUR
ÉCRIS
À LA BOÎTE AUX LETTRES PAPILLONS©
LA VIOLENCE
DU SILENCE
WWW.ASSOCIATIONLESPAPILLONS.ORG
Lutte contre les maltraitances infantiles

RANDONNEURS BONDEVILLAIS

UN MAGNIFIQUE SÉJOUR DANS LA MANCHE

Cette année encore, malgré les problèmes posés par l'épidémie, 32 randonneurs ont pu effectuer leur sortie annuelle.

Nous nous sommes rendus à **Agon-Coutainville**, dans la Manche, pour 5 jours de vacances.

Nous sommes partis le matin du 2 juillet et, après le pique-nique, nous avons fait une belle randonnée le long de la Sienne, petit fleuve côtier de la Manche, au cours de laquelle une charmante dame nous a fait visiter sa propriété *« ancienne maison de capitaine au long cours »*.

En fin d'après-midi, nous avons été très bien accueillis au village de vacances ***le Home du Cotentin***. Le lendemain 3 juillet, nous avons passé la journée au Mont-Saint-Michel. Le matin, visite libre du Mont et l'après-midi, promenade très agréable dans la baie sous la houlette d'un guide confirmé.

Samedi 4 juillet, excursion en bateau au départ de Granville vers les Iles Chausey, archipel de la Manche composé de plusieurs centaines d'îlots. Nous avons parcouru l'île principale occupée par de jolies maisons de pêcheurs et nous y avons trouvé un charmant coin de verdure pour pique-niquer. Au long de notre promenade, nous avons particulièrement apprécié les vues sur les petites criques, les rochers, les îlots et la mer ponctuée de jolis voiliers et barquettes colorés.

Dimanche 5, nous avons randonné le matin au départ d'Agon-Coutainville, en appréciant les jolies maisons de cette petite station balnéaire, puis à travers les marais environnants. L'après-midi, nouvelle randonnée le long de la Manche jusqu'au phare de la pointe d'Agon, sous un beau soleil.

Le soir, au centre de vacances, nous avons eu le plaisir de déguster un plateau de fruits de mer.

Enfin, lors de notre dernière matinée, nous sommes allés visiter les fours à chaux de Régneville sur mer, particulièrement bien mis en valeur et dans un bon état de conservation.

Après un dernier déjeuner au centre de vacances, nous avons pris la route du retour. Ce séjour s'est déroulé dans la plus grande convivialité.

Monique et Joël FOUJU

Photo : https://www.agoncoutainville.fr/

SOIRÉE BOWLING AVEC LES ADOS

C'est ainsi que le 11 février dernier, l'équipe du CCAS a emmené les adolescents des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire à une soirée bowling, rue de Constantine à Rouen. Ce sont donc 7 jeunes âgés de 13 à 14 ans, accompagnés de 2 bénévoles de l'association Bondeville Solidarité, qui se sont affrontés par équipe. Cette sortie a été offerte par le CCAS. Afin de clôturer la soirée en beauté, les jeunes et leurs accompagnateurs se sont vu offrir un repas et une boisson en présence de Madame le Maire, des adjoints et du Directeur de cabinet.

Pour les plus jeunes enfants des familles bénéficiaires du colis alimentaire, ils ont quant à eux pu profiter d'un spectacle de Noël et d'un goûter qui s'est déroulé à la salle André Gide en décembre 2019.

SOIRÉE CRÊPES À LA RÉSIDENCE DU PARC

Le 25 février dernier, c'était la chandeleur ! À cette occasion, le CCAS a organisé une soirée crêpes dans le salon de la Résidence Autonomie du parc. Pour la troisième année consécutive, les agents du CCAS ont garni des crêpes pour une trentaine de résidents. Mme le Maire et plusieurs membres du conseil d'administration du CCAS se sont joints aux participants. Au menu : une crêpe garnie façon « *complète* » et en dessert une crêpe sucrée avec au choix : Nutella, sucre ou confitures. Elles ont ravi les papilles des invités.

Cette soirée a été l'occasion pour les résidents de partager un moment convivial entre eux, sous la présence attentionnée d'Émilie, Nathalie et Pauline, agents du CCAS.

ACTION SOCIALE

DES NOUVELLES TÊTES
AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

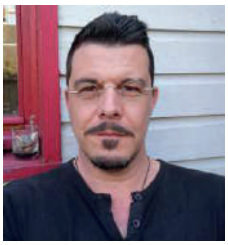

Bertrand TAILLEUX

Depuis le 1er mars, la résidence autonomie du parc compte un nouveau venu parmi ses occupants. Bertrand, nouvel animateur, s'affaire depuis son arrivée à l'élaboration de nouveaux ateliers qu'il proposera prochainement à l'ensemble des habitants de la Résidence. Ce musicien de formation a emmené dans ses valises sa bonne humeur et sa guitare pour rejoindre l'équipe du CCAS. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Graziello BILONGO

Depuis la rentrée, Christelle MALNOURY a quitté ses fonctions de coordonnatrice Programme Réussite Éducative (P.R.E.) et de Chargée de mission « *politique de la ville* », pour de nouvelles fonctions au sein de la collectivité de notre ville. Graziello BILONGO est désormais votre nouveau Chargé de mission « *politique de la ville* », Responsable du Point Information Jeunesse et Coordonnateur Programme Réussite Éducative. Bienvenue à lui !

LE POINT INFORMATION JEUNESSE *(P.I.J.)*
REPREND DU SERVICE !

POINT INFORMATION JEUNESSE

Après plusieurs mois de fermeture, le PIJ situé 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Notre-Dame de Bondeville a réouvert ses portes. C'est Graziello BILONGO qui se fera un plaisir de vous accueillir au sein des locaux uniquement sur rendez-vous pour le moment.

Portable : 06 76 32 00 47
Téléphone : 02 35 74 61 83
Mail : graziello.bilongo@ville-nd-bondeville.fr
P.I.J. - 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 76960 Notre-Dame de Bondeville

Notre agent met à votre disposition plusieurs ordinateurs pour vos démarches informatiques *(rédaction de CV, démarches administratives, recherches d'emploi, déclarations CAF et pôle emploi...)* et vous aide à effectuer ces dernières lorsque cela est nécessaire. Nous vous attendons nombreux et nombreuses !

SPECTACLE JEUNE PUBLIC
LA VALISE

Le service culturel de la ville a eu le plaisir de présenter aux Bondevillais un spectacle jeune public du nom de *« La valise »*. Ce spectacle, conçu autour du théâtre d'ombres, a été un moment très agréable pour les jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans. Entre histoire, musique et poésie, les spectateurs ont voyagé en compagnie d'un petit bonhomme et d'un ballon rouge. La représentation s'est terminée par une démonstration de certaines des marionnettes aux enfants et à leurs parents.

RETROSPECTIVE DES ATELIERS CRÉATIFS

Plusieurs fois dans l'année, l'équipe de la Bibliothèque propose des ateliers créatifs. Les deux derniers ont été animés par Emmanuelle. Dans le premier, elle proposait un atelier éco responsable avec la participation de Virginie Breleur de la Corderie Vallois. Les douze participantes ont pu se rencontrer autour de la fabrication de déodorant, d'un liniment, de lessive, de pastilles de lave-vaisselle et d'un tawashi. Dans le second, Emmanuelle proposait des créations à base de papier. Comme à chaque fois, ces ateliers ont été un moment d'échanges de pratiques et de convivialité.

NOVEMBRE 2019

NOVEMBRE 2019

FÉVRIER 2020

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Pour la fin de l'année 2019, la ville a offert aux élèves des classes de CP jusqu'au CM2 un spectacle de fin d'année. Les classes se sont rendus à la salle André Gide pour découvrir le spectacle *« Pierre Feuille Loup »* avec la compagnie des vibrants défricheurs. Entre contes, musiques et art plastique, les enfants ont eu le plaisir d'écouter des histoires comme *« la soupe aux cailloux »* ou *« Pierre et le loup »*.

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES ÉCOLES MATERNELLES

Pour la fin de l'année 2019, les élèves en classe de maternelle se sont rendus à la salle André Gide pour découvrir le spectacle *« Le petit Youkou »* présenté par la compagnie Lucien et les Arpettes. Histoires et musiques ont fait le bonheur des enfants.

SPECTACLE CONTOIR DU NOIR

La Bibliothèque Mathilde de Rouvres a participé à la nuit de la lecture le samedi 18 janvier 2020. C'est avec un spectacle intitulé « *Contoir du noir* » qu'Eugène GUIGNON, conteur, et Bertrand COULOUME, contrebassiste, ont invité les spectateurs à voyager dans des univers plus ou moins sombres. Eugène GUIGNON s'est fait ici diseur, passeur d'histoires à travers un cocktail de nouvelles empruntées à Guy de MAUPASSANT, Olivier THIÉBAUT et Jean-Bernard POUY. C'est sur une note humoristique que les spectateurs ont terminé ce bon moment.

SOIRÉE PIJAMA

La soirée pyjama du 25 janvier, animée par les enfants conteurs de l'atelier d'Emmanuelle, a été un franc succès. En effet, Abel, Ambre, Baptiste, Estelle, Ernest, Léa, Louis, Maéline, Maha et Mathilde ont offert à un public d'une cinquantaine de personnes une prestation de qualité à la hauteur de leur enthousiasme et de leur motivation.

À l'occasion de cette soirée pyjama, conteurs en herbe, petites et grandes oreilles ainsi que l'équipe de la Bibliothèque avaient une tenue de rigueur… le pyjama ! C'est donc en pyjama que tout le monde a découvert le bar à soupes à l'issue du spectacle. Merci aux parents et à la cuisine centrale pour ces soupes délicieuses qui ont régalé petits et grands.

THÉÂTRE D'OMBRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Lors de la dernière Marmothèque et pour l'accueil de la classe de Madame DUVAL de l'École Louis Duteurtre, les enfants ont pu expérimenter une nouvelle façon de découvrir une histoire, le théâtre d'ombre animé par Emmanuelle. Les enfants de l'atelier conteurs ont pu, le samedi suivant, tester cette technique de récit.

LA BIBLIOTHÈQUE
AVEC VOUS SUR FACEBOOK

Depuis le début du confinement, des lectures d'histoires enregistrées ou filmées par les enfants conteurs aidés de leurs parents sont mises en scène et en ligne par Emmanuelle sur la page Facebook de la Bibliothèque. L'idée est de poursuivre l'une des missions des Bibliothèques en continuant l'accès à la lecture publique. L'animation de cette page a aussi été un instrument propice à la découverte de musiques, de films, d'activités créatives, de proposition de lectures ou encore de veille documentaire... Une belle initiative pour ne pas oublier nos lecteurs et un grand merci à toutes celles et ceux qui ont mis leur temps à contribution de cette action.

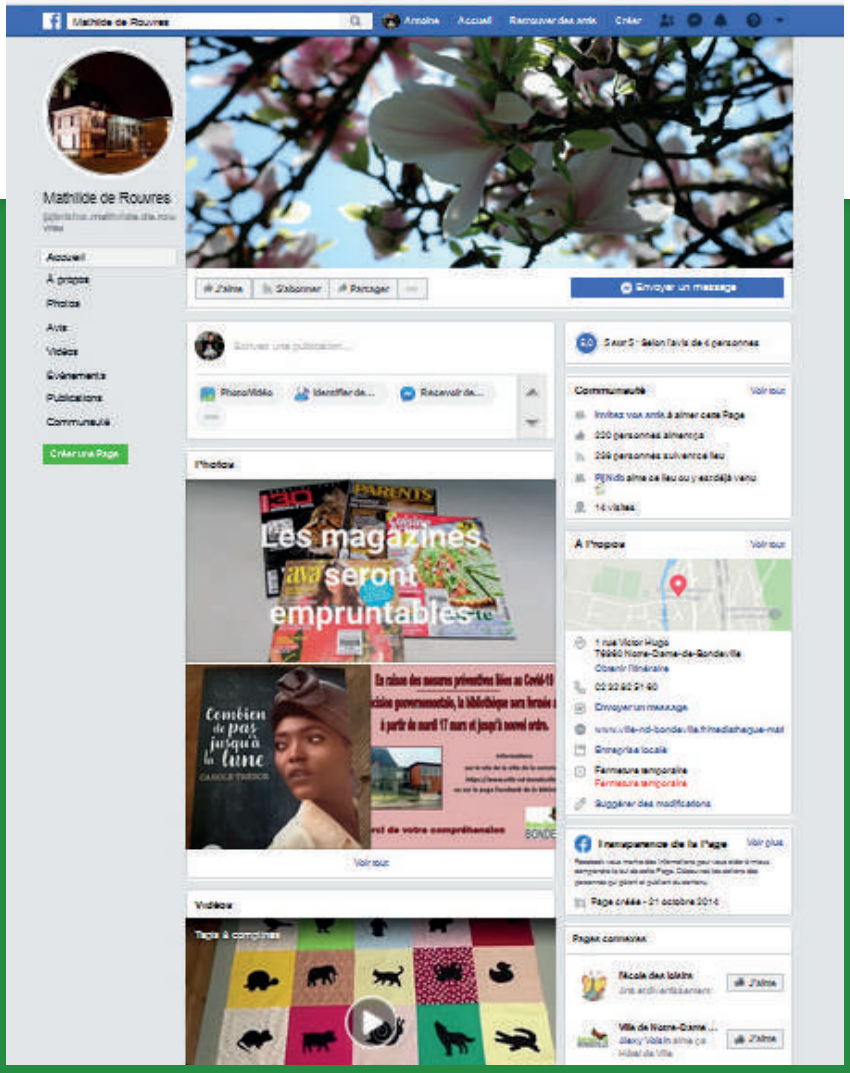

https://fr-fr.facebook.com/biblio.mathilde.de.rouvres

UN DRIVE À LA BIBLIOTHÈQUE
UN FONCTIONNEMENT DIFFÉRENT

Dans un contexte particulier, l'équipe de la Bibliothèque est restée à vos côtés en vous proposant un drive ! Dans le but de pouvoir offrir un service adapté à vos demandes de lectures dans les meilleures conditions sanitaires pour les lecteurs et pour l'équipe.

Comment cela fonctionnait-il ? La permanence téléphonique s'effectuait durant la matinée. Lors de cet appel, l'équipe vous soumettait un choix d'ouvrages à emprunter puis, dans les 5 jours ouvrés, un créneau horaire vous était proposé afin de venir chercher les ouvrages empruntés. Lors de votre venue l'après-midi, un agent de la Bibliothèque était présent pour vous accueillir, il vous a alors été demandé de déposer les livres précédemment empruntés sur la table à l'entrée de la Bibliothèque. Puis de montrer votre carte de lecteur afin que l'agent vous remette vos livres préalablement préparés et enregistrés par l'équipe du matin. Les livres rendus étaient mis en quarantaine une semaine puis étaient nettoyés avant d'être remis en rayon.

Aujourd'hui la Bibliothèque a réouvert ses portes en s'adaptant aux consignes sanitaires prévues. L'équipe de la Bibliothèque vous remercie de votre soutien sans faille !

L'AVENTURE MUSICALE CONTINUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN MOULIN

Depuis **septembre 2019**, les enfants de la classe de CE2 de Madame MONSHO pratiquent un instrument de musique sur le temps scolaire. Cette discipline musicale s'intègre dans les apprentissages fondamentaux dispensés par l'enseignante. Cette aventure musicale, portée par les élus de la commune, les équipes de l'Éducation Nationale avec le soutien financier du département et de **l'association Orchestre à l'école**, a permis une réelle démocratisation de la culture en favorisant l'accès à la pratique instrumentale pour tous dans l'école primaire Jean Moulin, classée en réseau d'éducation prioritaire, inscrite dans le quartier politique de la ville.

Ce projet est très fédérateur : les enfants travaillent d'une part en petits groupes par pupitres *(clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette et saxhorn)* et d'autre part, se réunissent tous ensemble en séances d'orchestre chaque semaine. Cette expérience collective n'apporte pas seulement des bienfaits sur le plan de l'ouverture culturelle, du développement et de l'épanouissement personnel des élèves concernés ; elle est également un facteur de réussite scolaire. À la fois espace de plaisir et de rigueur, la pratique musicale contribue à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire, de l'attention favorisant une meilleure concentration pour l'ensemble des apprentissages scolaires. La responsabilité et le contrôle individuel que nécessitent les pratiques collectives sont mis au service d'un travail de groupe et contribuent à la sérénité du climat au sein de l'établissement comme au dynamisme de la vie scolaire.

Depuis le démarrage de ce projet en septembre 2019, nous avons pu constater au fil des semaines qu'il contribuait à développer une ambiance de classe plus apaisée, propice aux apprentissages et qu'il avait renforcé la motivation des élèves à venir en classe.

Forte de tous ces constats encourageants et plus que positifs, la deuxième classe d'orchestre à l'école *(OAE)* verra le jour à la rentrée de septembre 2020. Les nouveaux élèves de CE2 commenceront l'apprentissage de ces quatre disciplines avec l'introduction de la batterie/percussion comme discipline supplémentaire et les enfants ayant déjà fait une année d'OAE poursuivront l'aventure en CM1.

INFORMATION À L'ATTENTION DES PARENTS DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES

Actuellement, seuls les enfants scolarisés à l'école primaire Jean Moulin bénéficient de ce dispositif musical porté par la directrice et l'équipe pédagogique de l'École Municipale de musique.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif scolaire particulier et que votre enfant *(rentrant en CE2 en septembre 2020)* souhaite intégrer l'OAE mais que vous n'êtes pas domicilié dans l'école de secteur, vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du cabinet de Madame le Maire. Myriam MULOT pourra donner une suite favorable à votre requête en vous accordant une dérogation qui permettra à votre enfant de vivre cette aventure musicale et collective pendant trois ans en étant scolarisé à l'école primaire Jean Moulin.

Renseignements auprès de la responsable de l'École Municipale de Musique :
02 35 81 29 85
06 85 13 86 80

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat du cabinet de Madame le Maire :
02 32 82 35 00

LA MUSIQUE

Audition du 05/02/20 - Guitare

Concert de Noël du 06/12/19 - Chorale des enfants

Concert de Noël du 06/12/19 - Ensemble Traditionnel

Concert de Noël du 06/12/19 - Harmonie 1er cycle

Audition du 12/02/20 - Piano, Flûte

Audition du 12/12/19 - Contrebasse

EN IMAGES

Concert de Noël du 06/12/19 - Chorale des enfants

Concert de Noël du 06/12/19 - Ensemble Chrysalide

Audition du 12/02/20 - Piano, Flûte

Audition du 12/02/20 - Piano, Flûte

Audition du 12/12/19 - Contrebasse

Audition du 12/12/19 - Violoncelle

ACTU COVID-19

LA CONDITION DES ANIMATEURS ET INTERMITTENTS FACE À LA CRISE DU VIRUS

« Depuis le début de la crise, on parle trop peu de tous les travailleurs non-salariés qui perdent énormément en terme de revenus, quand ils ne perdent pas toutes leurs sources de revenus. La commune de Notre-Dame de Bondeville emploie régulièrement des animateurs non permanents. Ils s'occupent des enfants de nos écoles sur le temps périscolaire, au moment de la cantine, etc. Leur activité étant égale à 0 depuis quelques semaines, ils auraient dû gagner... 0 €. Par solidarité, pour faire face à cette période exceptionnelle, nous maintenons en leur faveur une rémunération calculée sur des critères objectifs d'une activité classique moyenne. ***À Notre-Dame de Bondeville, la solidarité n'est pas un vain mot !*** *»*

DISTRIBUTION DE MASQUES

La municipalité a mis en place une journée de distribution de masques en tissu confectionnés par les bénévoles de la commune. Chacun avait la possibilité de récupérer ces protections contre le Covid-19 et pouvait, simultanément, se procurer celles de ses proches sur présentation de leur pièce d'identité. Les Bondevillais ont salué l'initiative et sont repartis ravis !

Madame le Maire remercie grandement *« tous ceux qui ont donné de leur temps et fait preuve de solidarité »*.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE

Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

LES CIMETIÈRES CHANGENT
CHANGEONS NOTRE REGARD !

Depuis l'apparition de la phytochimie dans les années 50, les allées de nos cimetières sont arrosées de pesticides pour maintenir une *« propreté »*, bien illusoire pourtant. Pas d'herbes certes, mais un sol contaminé, des eaux de ruissellement chargées de produits dangereux et des conditions de travail nocives pour la santé des agents. Si, aujourd'hui, l'herbe revient dans les allées, ce n'est pas par absence d'entretien. Car les jardiniers veillent au bon état des espaces verts dont le cimetière. C'est la marque d'un entretien plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun d'entre nous. Et une attention pour les générations futures que les plus anciens n'auraient probablement pas reniée. Désormais, on bine, on sarcle, on végétalise et on laisse pousser un peu plus qu'avant. Ces lieux de mémoire redeviennent des lieux de vie pour la nature.

Vers une nouvelle conception de l'éco-cimetière

Pour réduire les besoins en désherbage et le scepticisme des habitants, c'est toute l'image du cimetière qui doit se renouveler. La conception traditionnelle du cimetière minéral, où les plantes sont synonymes de défaut d'entretien, a fait son temps. Les communes qui sont passées au zéro phyto mettent l'accent sur la nécessité d'envisager le cimetière comme un espace paysager, où la nature a toute sa place. La conception du cimetière comme espace vert et comme lieu de promenade est indispensable pour réussir la transition.

Le cimetière zéro phyto, qu'est-ce qui change ?

Les espaces sablés verdissent lors de la poussée des plantes sauvages. Certains sont désherbés manuellement ou mécaniquement 2 à 3 fois par an à partir d'un certain niveau de pousse. Des carrés vides et des allées gravillonées sont progressivement engazonnés. Se substituant aux herbes sauvages, le gazon absorbe l'eau en excédent et la filtre avant qu'elle ne rejoigne les cours d'eau. Le gazon n'est pas arrosé et prend un ton paille l'été. Des espaces intertombes sont ensemencés ou plantés de vivaces couvre-sols. Outre leur fonction esthétique *(pervenches, géraniums vivaces, thym, sedum)*, les vivaces résistent au piétinement et limitent l'entretien nécessaire.

Notre-Dame-de
BONDEVILLE
POUR REDONNER SA PLACE AU VÉGÉTAL ET EMBELLIR CE LIEU DE MÉMOIRE
POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DES JARDINIERS ET DES USAGERS
POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT
NOTRE CIMETIÈRE EST ENTRENU
SANS PESTICIDES
C'EST 1000 FOIS MIEUX POUR LA SANTÉ ET LA PLANÈTE
LES ALLÉES ENHERBÉES ET LA VÉGÉTATION QUI POUSSE NATURELLEMENT SONT LE SIGNE D'UNE GESTION RESPONSABLE DU CIMETIÈRE.

LA NATURE ET LE CONFINEMENT

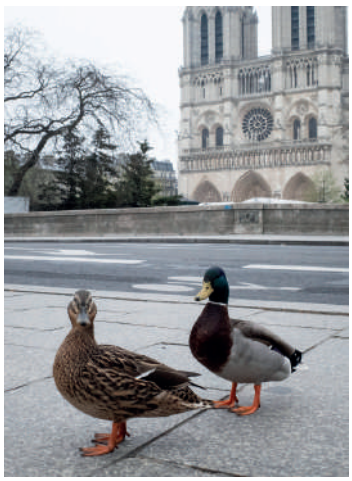

Le printemps 2020 marquera à jamais notre génération, que ce soit dans notre mode de vie ou dans notre rapport à la vie. Cette crise sanitaire, sociale, économique et environnementale a eu raison de notre système mondialisé, l'astreignant à faire une pause forcée. La pandémie du Covid-19 est une maladie infectieuse émergente, provoquée par le virus SARS-CoV2 qui est apparu le 17 novembre 2019, dans la ville de Wuhan et s'est étendu dans le monde entier.

Le 17 mars 2020, un confinement de la population a été mis en place en France afin de freiner le virus. La nature étai plus tranquille : absence de trafic routier, peu de présence humaine, pas de pollution, pas de bruit, certains animaux se risquant en pleine ville (à Paris des canards se promenaient dans les rues près de la Comédie française). Ainsi, avec le manque de touristes, de ferries et bateaux, certaines espèces comme des dauphins en Sardaigne ont profité du calme pour s'approcher au plus près du rivage du port de Cagliari.

« Pendant le confinement, en île de France, l'organisme chargé de surveiller la pollution sonore a enregistré une chute de 90 % du niveau de bruit dans certains endroits. Les amphibiens, les oiseaux, les insectes et les mammifères ont besoin du son pour transmettre des informations essentielles, comme leurs signaux pour l' accouplement ou pour prévenir d'un danger. »

Une analyse de plus de 109 espèces animales terrestres et aquatiques a démontré que le bruit d'origine humaine perturbe du plus petit insecte au plus grand mammifère marin.

La survie de bon nombre d'espèces dépend de leur ouïe. *(lien internet : vetitude.fr)*

Au Brésil, à Paulista, le 29 mars 2020 près de Recife, la plage désertée, le confinement a permis aux employés de la ville d'observer près d'une centaine de bébés tortues écaille (*espèces en danger critique d'extinction).* La réduction du trafic routier a réduit les collisions mortelles, l'impact est positif sur les vies animales ; à titre d'exemple, ce sont 37 000 chouettes effraies qui sont tuées chaque année sur les 11 000 km d'autoroutes françaises. Cela touche également le faucon crécerelle et surtout le hérisson qui se déplace beaucoup. Cette baisse de mortalité du hérisson, qui a vu sa population baisser de 70% en 20 ans, a un impact positif sur nos jardins, car ce petit animal est un insecticide naturel.

LA NATURE

CONSTAT DES EFFETS DU CONFINEMENT SUR LA POLLUTION

<u>La planète respire mieux</u> :

Une étude publiée dans « *Nature Climate Change* » donne le bilan précis du confinement ; du 1er janvier au 30 avril 2020, la crise du coronavirus a entraîné une baisse de 8,6% des émissions mondiales de CO2, soit une baisse de 1.048 millions de tonnes par rapport à la même période en 2019. La baisse est encore plus marquée en France. Les émissions liées au transport de surface, notamment trafic routier, ont baissé quotidiennement de plus d'un tiers *(36%)* au plus fort du confinement. Dans les secteurs de la production d'électricité et de l'industrie, les émissions ont baissé de 7,4% et 19%, et les émissions générées par le secteur de l'aviation (avions cloués au sol par la pandémie), ont chuté de 60 %.

Chaque pays a vu ses émissions de CO2 diminuer de 26% lors du pic de confinement, contre 34% en France où les restrictions de déplacements ont été plus importantes.

L'ENSEMBLE DES RICHESSES PROVIENT DE LA NATURE.

L'homme a besoin de la nature, nous vivons grâce à la nature ; son écosystème nous procure l'air que nous respirons, la nourriture et l'eau potable.

L'arbre est synonyme de diversité biologique, la disparition d'un seul espace végétal peut entraîner l'extinction de 30 espèces animales ; il lutte contre l'érosion du sol, par ses racines, il filtre et améliore la qualité de l'eau. Les arbres produisent de l'oxygène et purifient l'air, un seul hectare permettant de stocker 50 tonnes de carbone.

Les matériaux traditionnels tels que le coton, le lin et le cuir proviennent des plantes et des animaux, ils nous permettent de fabriquer nos vêtements. Les plantes capturent les fines particules polluantes qui se trouvent dans l'air, elles permettent aussi de fabriquer les médicaments pour nous soigner ; l'oxygène que nous respirons est fabriqué par les plantes. La nature régit le climat et les saisons nous garantissent assez de pluie pour faire pousser nos fruits et légumes. Les insectes et les abeilles aident à polliniser les fleurs, sans quoi nous n'aurions pas de fruits et légumes. Les déchets produits par l'activité humaine, les fumées des usines, les gaz d'échappement des voitures polluent l'eau et l'air, cela menace nos aliments, l'air que nous respirons et l'eau propre que nous buvons.

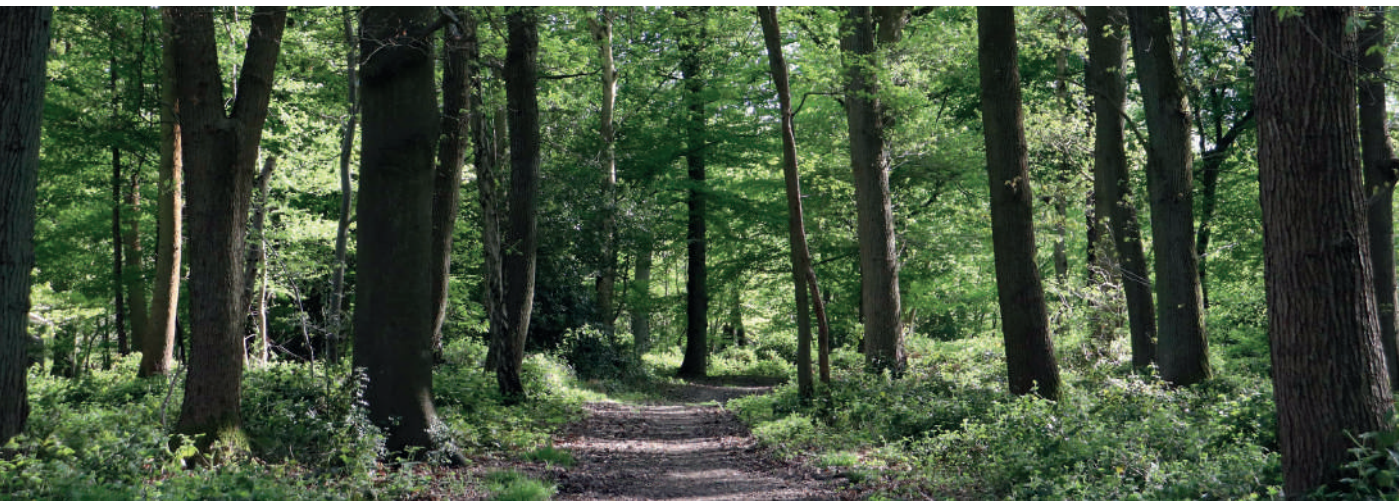

LA NATURE OFFRE SON SPECTACLE À QUI SAIT L'OBSERVER

Mon rapport avec la nature pendant le confinement :

Nous allions avec ma fille nous promener à Notre -Dame de Bondeville et à Maromme, le long du Cailly. Ces courtes balades près de la rivière, nous ont permis de nous ressourcer. Le printemps étant propice à la nature et aux animaux en période de reproduction, j'ai pu prendre de jolis clichés.

Nous avons ainsi observé la multitude de fleurs de la roseraie comme les différentes espèces de fleurs et de rosiers, très bien entretenus par les paysagistes de la ville.

Très peu sorties pendant les deux premières semaines, nous limitions nos déplacements avec notre véhicule, uniquement pour les courses alimentaires.

Confinées, nous nous rendons compte que la nature nous manque. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour contempler ce que nous offre la nature. Vivre au rythme de la nature nous permet de se reconnecter avec soi-même et nous apaise.

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE S'ENGAGE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Afin de préserver la biodiversité, la ville de Notre-Dame de Bondeville s'engage, avec l'aide de la Métropole de Rouen et de la Haute-Normandie, dans un projet de gestion différenciée de ses espaces publics. Cela revient à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et localisation. L'objectif est de protéger la santé des habitants et la ressource en eau en supprimant les désherbants chimiques. Cela permet de protéger la diversité des milieux naturels, des espèces et des gènes au sein des individus d'une même espèce.

Les désherbants chimiques sont remplacés par d'autres techniques de désherbage comme le désherbage mécanique, thermique ou manuel. Les tontes sont espacées à certains endroits et la hauteur de tonte est augmentée pour préserver la biodiversité en permettant la présence d'un plus grand nombre d'espèces.

LA RIVIÈRE ET SES ANIMAUX

Les abords de rivière du Cailly nous offrent de belles surprises, comme cette diversité d'oiseaux : pinsons des bois, mésanges, bergeronnettes des ruisseaux, grimpereaux, rouge-gorge et aussi des poules d'eau, canards, cygnes, ...

J'ai pu remarquer un cygne qui devait défendre son territoire, et un peu plus tard, à la fin du mois de mai, nous avons eu la surprise de découvrir la famille accompagnée de trois cygnons. Je pense que l'agressivité du mâle était due au fait qu'il devait y avoir un nid un peu plus haut dans la rivière. Le mâle et la femelle construisent leur nid ensemble, en forme de nid flottant grâce à un astucieux agencement de branches et de plantes. La femelle pond entre 4 et 8 œufs qu'elle couvera elle-même durant une trentaine de jours pendant que le mâle protège les abords du nid des prédateurs et des touristes.

Des riverains habitant à proximité de la rivière nous ont appris qu'au début les cygnons étaient 5, que des enfants venaient régulièrement les déranger. Quelques semaines plus tard, nous découvrions un autre couple accompagné de 2 cygnons et comme nous renouvelions régulièrement nos balades afin d'observer ce magnifique animal, peu de temps après, nous avons eu la tristesse de constater qu'il n'y avait plus aucun petit.
Que sont-ils devenus ? Il y avait un autre mâle seul, se sont-ils battus ?

Les couples de cygnes sont monogames et restent unis pour la vie, un cygne qui n'est pas en couple peut tuer l'autre mâle et les petits pour s'accoupler avec la femelle, déjà en couple.

DONNER DU PAIN AUX CYGNES PEUT ÊTRE MORTEL !

Quand une mortalité en masse est constatée, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage *(ONCFS)* récupère les cadavres et les fait analyser par un ou plusieurs laboratoires. Résultats des analyses : les cygnes sont bien morts des suites d' un nourrissage avec du pain.

Camille FAHRNER nous explique : *« Le nourrissage est surtout nocif pour les jeunes, qui doivent apprendre par leurs parents à trouver leur nourriture par eux-mêmes en milieu naturel, cela entraîne une dépendance à l'homme. Le pain, jeté dans l'eau en grande quantité, va pourrir, et provoquer une prolifération de bactéries. Cela a causé la mort d'une trentaine de cygnes en mars 2019 dans le Bas-Rhin, sur un site proche d'un endroit où les gens donnent régulièrement à manger. »*

CONSÉQUENCES :

- **Malformation des os :** le pain est pauvre en vitamines et minéraux, les oiseaux vont donc s'en alimenter et ne pas diversifier leur alimentation, ce qui crée des carences en calcium ; la pousse des os ne se fait plus normalement, et le bout des ailes se recourbe. Ce syndrome est appelé *« les ailes d'anges »*, les oiseaux touchés ne pourront plus voler et ne plus s'enfuir en cas de danger.
- **Les troubles digestifs :** le pain gonfle et colle dans l'estomac des oiseaux qui n'ont pas l'appareil digestif adapté à la digestion de cet aliment. Les troubles peuvent être importants jusqu'à provoquer la mort de l'oiseau.
- **La propagation des maladies :** les cygnes et les canards vont souvent se regrouper autour des points où les personnes jettent de la nourriture en abondance. Le regroupement d'oiseaux favorise la propagation des maladies dont le botulisme, une maladie transmissible à l'homme.
- **La propagation des rats :** en jetant de la nourriture aux canards, vous nourrissez également les rats.

Aujourd'hui, les cygnes sont à Montville. Ils vont très bien, et ont bien grandi :

Si ce sont les mêmes cygnes que j'avais aperçus à Notre-Dame de Bondeville, car ils partagent la même rivière, cela n'empêche pas qu'il y eut un autre couple de cygnes à Maromme et Notre-Dame de Bondeville avec ses deux petits, qui, eux, n'ont pas eu beaucoup de chance.

J'ai écrit cet article, accompagné de quelques-unes de mes photos, dans le seul but de trouver des solutions, afin que les animaux puissent vivre en pleine quiétude. Certains diront que les cygnes sont *« mauvais ou méchants »* ; pour moi, les cygnes défendent juste leur famille. N'en ferions-nous pas autant ?

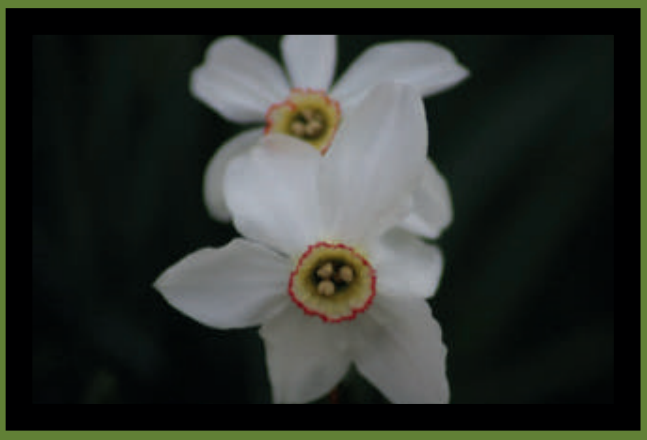

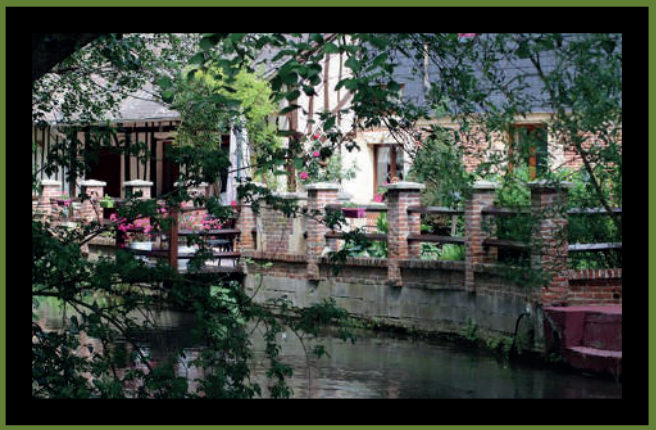

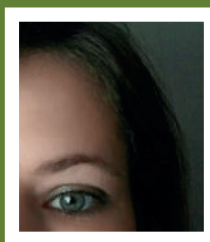

ARTICLE RÉDIGÉ PAR : REBECCA VERGER
PHOTOS : REBECCA VERGER

CETTE FOIS PAS D'AGENDA CULTUREL

En raison des nombreux reports et annulations des activités, afin de nous protéger au mieux du COVID-19

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous tiendrons informés dans les meilleurs délais de la reprise de nos activités.

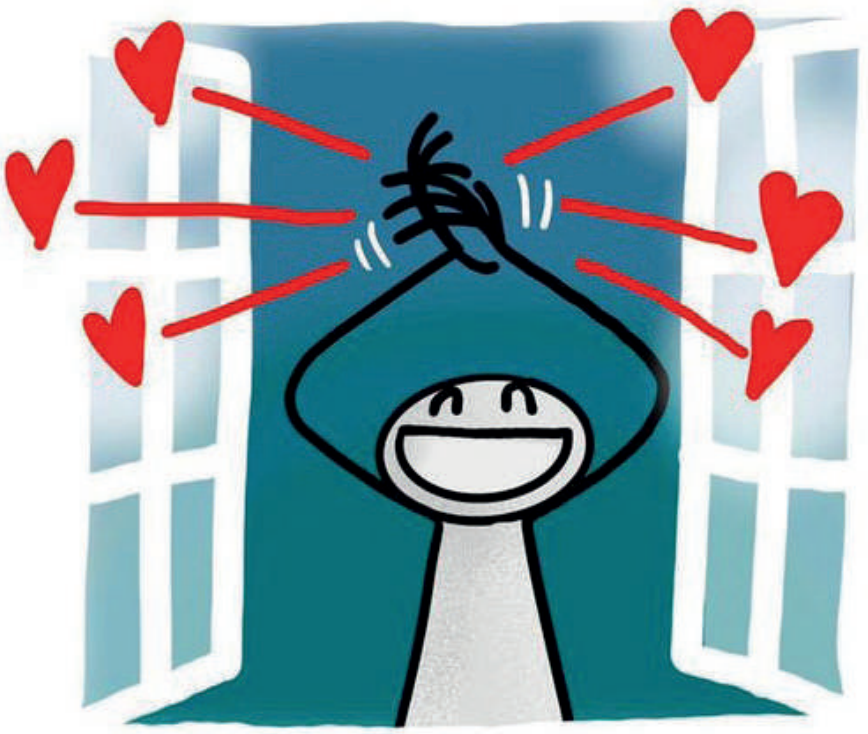

soignants, agents, volontaires, bénévoles, entreprises...

MERCI !

Pour votre aide précieuse lors de cette crise que nous traversons

NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

46A rue de la Fontaine, 76960 NOTRE-DAME DE BONDEVILLE

DÉCEMBRE 2020

AU VIDE GRENIER

PRINCIPE :

1 - Réserver votre stand
2 - Déposez vos articles
3 - Nous vendons pour vous
4 - Récuperez vos gains !

Location d'un stand :

1 semaine : 10€
2 semaine : 20€
3 semaine : 30€

Une foire à tout permanente sur 1400m², 236 stands dotés d'étagères et de penderies, des vitrines pour les articles de valeur, un espace pour les meubles.

Réserver votre stand sur :

https://www.auvidegrenier-magasins.fr/reserver_en_ligne_reseau

www.facebook.com/Au-Vide-Grenier-Rouen